



**AUTORITE NATIONALE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
(ANRMP)**

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET (AMI) N° S 18 /2019
**« SELECTION DE CABINETS POUR L'AUDIT DE LA PASSATION DES MARCHES
PUBLICS DE LA COTE D'IVOIRE AU TITRE DE LA GESTION 2018 »**

1. L'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) de Côte d'Ivoire, dans le cadre de l'exécution de ses missions, se propose de recourir à des services de consultants pour une mission de revue indépendante de la conformité de la passation des marchés publics par les différentes autorités contractantes au titre de la **gestion 2018**.

2. Les services des Cabinets consisteront à vérifier la conduite des procédures de passation, d'exécution, de règlement et de contrôle des marchés conformément au code des marchés publics en vigueur, la qualité des prestations exécutées et leur conformité aux dépenses effectuées. Il s'agit notamment de :

- la vérification de la conformité des procédures de passation des marchés exécutés à celles édictées par le Code des marchés publics ;
- la revue de la conformité de l'organisation institutionnelle des autorités contractantes ;
- la formulation d'une opinion sur les procédures et l'organisation de la passation des marchés au regard des dispositions du Code des marchés publics ; et,
- la formulation de recommandations pour pallier les faiblesses identifiées.

3. L'ANRMP invite les candidats éligibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations ci-après : (i) les qualifications pour exécuter les services pressentis (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, etc.) ; (ii) les domaines d'intervention ainsi que les années d'expérience du cabinet ; (iii) les références des clients bénéficiaires des prestations décrites.

4. Les consultants seront sélectionnés conformément aux procédures nationales décrites par le décret n°2009-259 du 6 août 2009 portant Code des marchés publics, tel que modifié par les décrets n°2014-306 du 27 mai 2014 et n°2015-525 du 15 juillet 2015 et sur la base des critères d'évaluation ci-dessous :

- l'expertise du consultant ;
- l'expérience du consultant (références professionnelles).

5. Une liste restreinte d'au moins trois (03) candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics ; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières.

6. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse ci-dessous indiquée, les jours ouvrables de 07 h 30 mn à 12 h 30 mn et de 13 h 30 mn à 16 h 30 mn.

7. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations ci-dessus, notamment : (i) les **références pertinentes concernant l'exécution de missions similaires** (objet, description, années de réalisation, et coûts de la mission, nom et adresse du client, etc.) et (ii) **les ressources humaines à mobiliser**.

Les consultants peuvent se mettre en groupement pour augmenter leurs chances de qualification. Dans ce cas, un projet de contrat ou d'accord de groupement précisant clairement le consultant chef de file et la nature des liens qui uniraient les différents consultants associés, doit être fourni.

Tous les candidats devront joindre à leur dossier, une déclaration de manifestation d'intérêt signée du représentant du consultant faisant apparaître son nom, sa qualité, son adresse et les pouvoirs qui lui sont délégués.

8. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous plis fermés en quatre (04) exemplaires dont un original à l'adresse ci-dessous au plus tard le **28 février 2019 à 09 heures 00 minute**

Secrétariat de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP)

Rue du Lycée Français, Cocody-Riviéra 3 - Lot 1085 - Ilot n°118

25 BP 589 Abidjan 25

Téléphone : 22 40 00 40 – fax : 22 40 00 44

9. L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO) en séance publique le **28 février 2019 à 09 heures 30 minutes** à l'adresse ci-dessous :

Salles de conférence de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP)

Rue du Lycée Français, Cocody-Riviéra 3 - Lot 1085 - Ilot n°118

25 BP 589 Abidjan 25

Téléphone : 22 40 00 40 – fax : 22 40 00 44

NB : les envois des plis par voie électronique ne seront pas admis. Les plis doivent porter la mention suivante : « AMI N°S 18/2019 – Sélection de cabinets pour l'audit de la passation des marchés publics de la Côte d'Ivoire au titre de la gestion 2018 ».